

Innovation incrémentale

Une histoire de reconnaissance

L'innovation incrémentale est-elle maltraitée par les autorités de santé ? Claude Le Pen apporte des éléments de réponse à travers une réflexion fouillée qui clarifie le débat.

L'usage du terme innovation incrémentale, souligne l'économiste Claude Le Pen dans son rapport¹, possède un sens technique. Mais également un sens politique qui sert « à exprimer la position d'acteurs de l'industrie pharmaceutique qui se sentent mal reconnus par un système d'évaluation qui n'accorde pas de prix aux produits de leur recherche et de leur activité ». Ces acteurs, pour attirer l'attention des pouvoirs publics, se sont ainsi logiquement regroupés au sein d'un cercle de réflexion, le CRIP, présidé par Marie-Laure Pochon, directrice générale de Lundbeck France. Ils ont lancé le terme, souvent mal compris, « d'innovation incrémentale » pour montrer qu'il existait une réelle innovation qui pouvait rendre un vrai service aux patients.

Une image dévalorisante

« Pour les autorités de santé, l'innovation serait un moyen et non une fin, l'objectif final, dont elles sont comptables, auprès du pays, étant la satisfaction des besoins médicaux de la population », souligne Claude Le Pen, professeur d'économie de la santé. De ce point de vue, le seul critère de la qualité de l'effet thérapeutique pour le patient est pris en compte. Une innovation incrémentale ayant un bénéfice prouvé aurait alors une ASMR² élevée et obtiendrait un prix satisfaisant. Cette position, prise au nom de la collectivité, c'est-à-dire en fin de



POUR CLAUDE LE PEN, UNE VRAIE RÉFLEXION DOIT ÊTRE MENÉE SUR LA SIGNIFICATION DE L'EXPRESSION.

compte des patients, ignore pourtant que ces derniers, outre l'efficacité, attachent de l'importance (du prix) à la tolérance, à la facilité d'emploi et au confort de vie d'un traitement. Il est ainsi difficile de comprendre pourquoi ces critères qualitatifs ne sont pas pris en compte dans le niveau d'ASMR. Leur existence même est niée puisque la grille d'évaluation de l'ASMR en 2004 les a éliminés pour ne retenir que la seule efficacité thérapeutique. En quelque sorte, la médecine est réduite à sa seule dimension d'efficacité technique loin de sa dimension

humaine, importante mais beaucoup plus difficilement évaluable.

Une véritable réflexion s'impose

Par ailleurs, le rapport regrette que les comptes-rendus de la Commission de transparence, qui fixe l'ASMR, n'aient été rendus publics qu'à partir de février 2007. Cette situation – pour le moins opaque pour une commission dite de « transparence » – empêche d'analyser objectivement jusqu'en 2007, comment elle a jugé l'innovation au cours du temps. Elle ne permet pas de comprendre son fonctionnement et finalement sur quoi ont été fondées ses décisions. Le rapport précise encore qu'aucune « fiche de transparence » regroupant les produits par classe n'a été publiée depuis 1999. Claude Le Pen propose qu'une véritable réflexion soit menée sur la signification de l'expression progrès thérapeutique « qui interroge non seulement le point de vue des experts, mais aussi, et surtout, le point de vue citoyen qui, certes inclut une dose de subjectivité, mais qui, après tout, est aussi celui qui motive, finance et légitime le système de santé ». ■

Emmanuel Cuzin

(1) Claude Le Pen. Evaluation du médicament : l'innovation incrémentale est-elle maltraitée ? Etude CRIP – IMS, janvier 2009.

(2) Amélioration du service médical rendu – ASMR.